

Pour publication immédiate

Ordre des ingénieurs du Québec: le président ne demandera pas de renouvellement de son mandat en juin prochain

Montréal, le 6 mai 2014 – À quelques heures d'une assemblée générale extraordinaire (AGE) demandée par un groupe de quelque 500 membres, le président de l'Ordre des ingénieurs du Québec, M. Stéphane Bilodeau, ing., Ph.D., annonce qu'il entend bien compléter le mandat se terminant le 12 juin prochain, un mandat qui lui a été confié à l'unanimité par le Conseil d'administration alors qu'il était déjà membre du Comité exécutif. Il souligne qu'il n'a toutefois pas l'intention d'être candidat à la présidence pour le mandat 2014-2016. C'est pour assurer une transition rapide, permettant de maintenir le haut niveau d'engagement de l'Ordre pour protéger le public, que M. Bilodeau a, en mars dernier, pris au pied levé le relais de M. Daniel Lebel, ing., qui a quitté la présidence de l'Ordre pour se porter candidat aux élections provinciales.

D'autre part, l'Ordre tient à rétablir certains faits évoqués dans les médias par des ingénieurs au cours des derniers jours. Certains de ces enjeux doivent d'ailleurs faire l'objet de [discussions à l'AGE](#) qui a lieu ce soir au Palais des congrès de Montréal.

Cotisation : l'une des plus basses du système professionnel

L'important travail d'enquête du Bureau du syndic, de même que d'autres initiatives pour mieux protéger le public, affectent inévitablement la situation financière de l'Ordre. Cette situation préoccupe non seulement le président de l'Ordre et son Conseil d'administration, mais aussi [le président de l'Office des professions du Québec](#). La situation a d'ailleurs mené à l'adoption d'une cotisation supplémentaire de 90\$ à la fin de l'année 2013. L'Ordre rappelle toutefois qu'avant 2005-2006, la cotisation des ingénieurs n'avait connu aucune augmentation pendant une période de quinze ans. De plus, la cotisation demeure [l'une des plus basses parmi les 45 ordres du système professionnel québécois](#) à 310 \$ par année.

L'Assurance responsabilité professionnelle

L'avenir du [Règlement sur l'Assurance responsabilité professionnelle \(ARP\)](#) de l'Ordre est également à l'ordre du jour de l'AGE. À cet égard, l'Ordre rappelle que l'objectif de ce règlement est de protéger le public en offrant une assurance responsabilité qui répond à toutes les exigences du Code des professions. Une meilleure couverture de tous les domaines de pratique jusqu'à cinq ans après cessation d'exercice permet d'atteindre cet objectif. Il touche environ 5 670 personnes. Deux tiers des membres assurés en vertu du nouveau règlement n'ont eu aucun impact sur leurs primes d'assurance qui sont établies de façon personnalisée. La ristourne de 1 % des primes versées par l'assureur a permis à l'Ordre de créer un fonds de stabilisation des primes, ce qui permet un meilleur contrôle des éventuels profits de l'assureur afin d'en faire bénéficier les membres assurés.

Réalisations récentes de l'Ordre

En plus d'intensifier le processus disciplinaire, l'Ordre a plusieurs réalisations à son actif au cours de la dernière année. Le programme d'inspections professionnelles de l'Ordre a été revu pour cibler davantage les ingénieurs qui travaillent dans le secteur municipal ainsi que dans les secteurs liés à la construction des infrastructures publiques. La formation et la prévention ont été accrues, notamment par le biais d'une série d'ateliers sur les enjeux éthiques et déontologiques auxquels 900 ingénieurs ont participé. De plus, l'Ordre repousse les limites du système professionnel en développant un programme d'audits des pratiques d'affaires des firmes de génie-conseil qui sera offert à l'ensemble des firmes à compter de l'automne 2014. En septembre prochain, l'Ordre soumettra à la commission Charbonneau un mémoire dans lequel il proposera des solutions concrètes en vue d'améliorer l'octroi et la gestion des contrats publics.

Médias et transparence

Rappelons que l'AGE de l'Ordre, à l'instar de la plupart des assemblées des ordres professionnels, se tient à huis clos et n'est pas accessible aux représentants des médias. L'assemblée est réservée aux membres de l'ordre, aux administrateurs nommés par le gouvernement, de même qu'à quelques personnes, invitées par le président, qui y assistent à titre d'observateurs. Dans un souci de transparence, et comme à l'habitude, des représentants de l'Ordre seront disponibles pour les médias avant et après l'assemblée. Les représentants des médias qui veulent plus d'information à ce sujet sont invités à [consulter le billet](#) de l'Ordre à cet égard.

À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Fondé en 1920, l'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe quelque 60 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. L'Ordre a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre des lois constitutives de l'Ordre et de mettre la profession au service de l'intérêt du public. Pour plus d'information, consultez le site Web www.oiq.qc.ca.